Ecoles de Chaumont-Gistoux
Manuel à l'usage des parents

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Vous avez un enfant scolarisé dans une de nos écoles ou vous envisagez de l'y inscrire ; ce document vous permettra de découvrir ce que la commune de Chaumont-Gistoux offre à ses écoles, d'avoir un aperçu des frais possibles en lien avec cette scolarisation et des services communaux avec lesquels vous serez peut-être en contact.

Notre commune compte 5 écoles, toutes communales.

Chacune a son projet d'école, son ROI et ses lignes d'actions spécifiques.

1. Une bonne communication est essentielle – la déconnexion aussi – ensemble veillons-y !

Le PO de Chaumont-Gistoux a souhaité qu'un travail soit mis en place pour le bien-être des équipes (enseignants et directions) et pour baliser une bonne communication avec les parents des élèves.

Ce texte a été rédigé en collaboration avec les directions des 5 écoles. Chaque équipe sera amenée à compléter ce document avec les particularités qui lui sont propres en fonction des outils utilisés.

Nous souhaitons que ces quelques balises permettent de poursuivre une collaboration constructive, respectueuse de chacun et de qualité. Le service enseignement reste à votre disposition si nécessaire.

L'évolution et le développement des moyens de communication nous incitent à poser des balises pour le bien-être de tous : enseignants, directions, accueillants, parents, au profit des élèves.

Chacun a le droit à la déconnexion.

Des consignes relatives à la communication et à un usage des outils numériques qui assurent des périodes de repos, les congés et la vie privée du travailleur doivent être garantis.

Pour la communication Parents – Ecole

L'outil de communication privilégié est le **journal de classe**.

En cas **d'urgence** les parents doivent utiliser le téléphone scolaire ou extra-scolaire.

Si des mails doivent être envoyés, cela se fera par le **mail de l'école** (ou via l'ENT pour Chaumont).

L'école s'engage à répondre dans un délai maximum de 3 jours d'ouverture de l'école pour donner une réponse.

Pour tout mail envoyé aux écoles, nous vous demandons de mettre **en objet** du mail le nom, le prénom et la classe de votre enfant afin d'en faciliter le traitement.

En ce qui concerne les réseaux sociaux

Nous ne favorisons pas la présence des enseignants sur les réseaux sociaux et sur les groupes de parents.

Nous vous demandons d'utiliser les réseaux sociaux de façon bienveillante.

RGPD

En raison de la loi sur la protection des données, nous ne pouvons pas communiquer les coordonnées des différents acteurs de l'école.

2. Les différents services communaux et leurs sphères d'action en relation avec les écoles

Le pôle AJE (ATL-Jeunesse-Enseignement-Entretien)

Pour votre parfaite information en octobre 2021, le Service ATL et le Service Jeunesse ont été rejoints par le Service Enseignement afin de former le Pôle **AJE**.

Aussi, depuis ce 4 juillet 2023, le service Entretien (nettoyage des classes, des réfectoires, des plaines de vacances, service des potages et repas chauds, etc) a été intégré au pôle AJE ; et ce pour viser une gestion plus fluide, cohérente et collaborative des différents métiers gravitant autour des écoles. C'est ainsi que ce pôle compte désormais 75 agents communaux au service des écoles.

Les bureaux administratifs du pôle ont emménagé au Cott'AJE situé rue Inchebroux n°8. Nous souhaitons que cet espace de travail - dédié aux enfants de nos écoles et aux jeunes de la commune - soit un lieu accueillant tant pour notre public qu'au service de nos équipes de terrain.

- **Le service enseignement**

  Contact : enseignement@chaumont-gistoux.be ou 010/68.72.13
  Ce service engage, au nom de la Fédération Wallonie-Bruxelles (et pour certains sur fonds communaux), les enseignants, les puéricultrices et les assistant(e)s en aide aux classes maternelles et les logopèdes (communales ou indépendantes) qui travaillent au sein des écoles.
  Il établit et introduit les marchés publics pour les repas et les transports scolaires en collaboration avec le service comptabilité.

Il collabore à l'organisation de journées thématiques gérées par le pôle AJE² : Les élèves de nos 5 écoles sont regroupés pour vivre une journée sur la *créativité* en 2ème primaire, sur la *diversité* en 4ème primaire, et une journée *sportive* en 6ème primaire.
Ce service est également un soutien administratif et pédagogique aux directions.
Les secrétaires des 5 directions dépendent aussi de ce service.

- **L'Accueil Temps Libre (ATL)**

Contact : atl@chaumont-gistoux.be ou 010/68.72.12
L'équipe ATL travaille en collaboration avec les directions et le service enseignement.
Ce service gère **l'accueil et l'encadrement** des élèves tous les jours d'école avant et après les cours ainsi que les temps de midi ; et ce de 7h00 à 18h30.
Les accueillants proposent aux enfants des activités variées en fonction de leurs âges, des infrastructures et du nombre de présents (pour garantir cette variété d'activités). Désormais, le mercredi après-midi, les élèves des 5 implantations seront regroupés à l'école de Gistoux.
Il organise le recrutement et la formation des accueillants extrascolaires.
Il gère la collaboration avec les **opérateurs extrascolaires** qui proposent des activités aux élèves en dehors des temps scolaires soit au sein de l'établissement scolaire, soit en dehors et propose le gouter ATL au sein de chaque école.
Il propose des **plaines de vacances** en juillet et aout ainsi qu'aux congés d'automne, de détente et de printemps. Ces plaines se déroulent au sein des établissements scolaires de Corroy, Dion et Gistoux.
Pour plus d'informations : plaines@chaumont-gistoux.be ou 010/68.72.40

Il propose et gère **l'école des devoirs** (Bulle de savants), nouvellement située au Cott'AJE, à raison de 3 sessions hebdomadaires les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 17h45

- **Le service facturation**

Contact : facturation@chaumont-gistoux.be ou 010/23.38.23 ou 0476/80.21.55
Par rapport aux écoles, ce service centralise les informations financières transmises par les équipes éducatives et gère la facturation et le suivi comptable.
Il est le contact pour les questions et les éventuels problèmes en lien avec les factures via l'application APschool (voir point ***3. Les modalités d'inscription***).

Il établit, en collaboration avec les écoles, un décompte périodique détaillé des frais dus (montant, objet, caractère obligatoire ou facultatif, modalités, échelonnements possibles et éventuelles facilités de paiement). La facturation de la plupart des frais scolaires et extrascolaires se fait via le module de prépaiement d'APschool.
*A noter que le décompte des frais périodique est accessible - à tous moments et directement - sur le profil Apschool de votre enfant dans la rubrique **financier/documents → Actions***

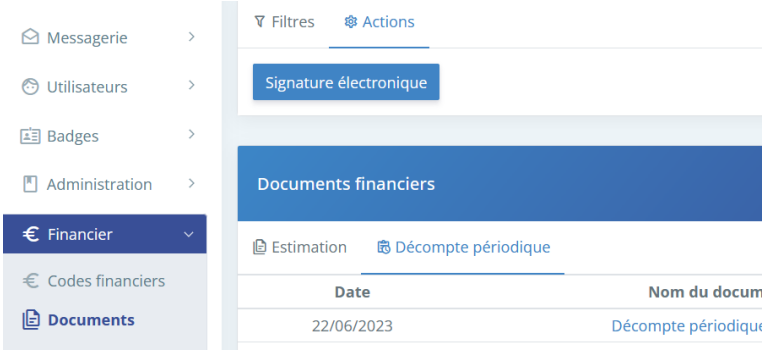

Ce sont les parents qui chargent le portefeuille électronique de leur enfant avec un montant permettant de couvrir les frais liés à la scolarité de celui-ci. Les rappels de défaut de paiement se font de manière automatisée par l'Apschool chaque 1er jour du mois. À tout moment, les parents ont accès à tous les détails et mouvements financiers liés au compte de leur(s) enfant(s).
Le service facturation remboursera le solde restant aux parents des élèves en fin de scolarité dans nos écoles, après déduction des factures encore impayées pour les années antérieures.

Vous trouverez – sur la page d'accueil de la plateforme et de l'application mobile – un ensemble de questions/réponses les plus fréquentes ainsi que des tutoriels vidéo vous permettant de vous familiariser avec Apschool :

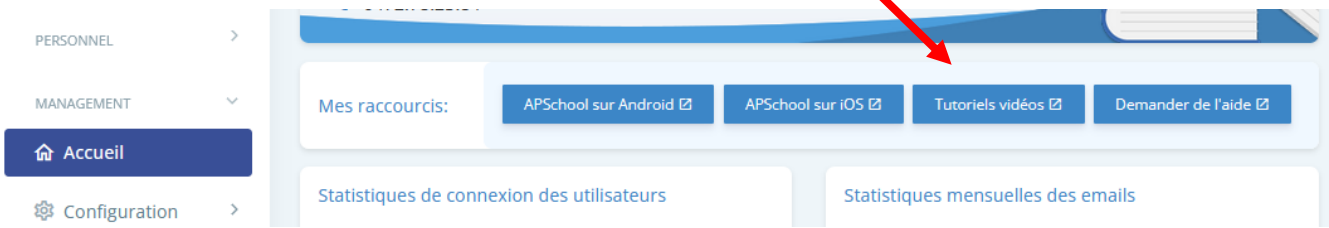

- **Le service travaux**

Contact : atelier@chaumont-gistoux.be ou 010/68.72.36
Ce service gère les bâtiments communaux. Il contribue également à entretenir les écoles et leurs abords (travaux, entretien et nettoyage).
Il organise aussi les transports des élèves pour certaines activités sportives ou extrascolaires avec les bus communaux.

3. Les coûts et les modalités d'inscription en lien avec les écoles

3.1. Les frais obligatoires (ou frais scolaires)

- Les activités culturelles et/ou sportives
  - Le choix de ces activités dépend des écoles (des projets pédagogiques, des thèmes travaillés, de l'infrastructure…)
  - En primaire, les montants maximaux sont de 85 € par année scolaire et par enfant.

- En maternelle, les montants maximaux sont de 45,75 € par année scolaire (montant 2023 + indexation possible en fonction des circulaires FWB reçues).
- Quand les opérateurs ou transporteurs appliquent le principe du forfait, les couts sont facturés aux parents *même en cas d'absence de leur enfant*, qu'il soit ou non sous certificat médical, en primaire comme en maternelle.

- Les séjours avec nuitée(s)
  - Le choix de ces séjours et des tranches d'âges concernées varie selon les écoles
  - La participation est obligatoire en primaire et en M3
  - Le montant maximal est de 850 € par enfant pour l'ensemble de sa scolarité maternelle et primaire. Pour les enfants de maternelle, la Fédération Wallonie-Bruxelles fixe un plafond, indexé chaque année, de 101,67 € maximum (montant 2023 + indexation possible en fonction des circulaires FWB reçues) pour la durée totale de la scolarité maternelle, ceci inclut dans les 850 €.
  - Si les opérateurs ou transporteurs appliquent le principe du forfait, les couts sont facturés aux parents *même en cas d'absence de leur enfant*, qu'il soit ou non sous certificat médical, en primaire comme en maternelle.
  - Les parents ont la possibilité d'opter pour un paiement échelonné des couts.

- Les frais de piscine - **Uniquement** pour les écoles de Corroy et de Dion
  - Les frais de cette activité sont calculés au prix coutant couvrant uniquement l'accès à la piscine et les déplacements y afférents.
  - La commune prend en charge les cours donnés aux enfants par des moniteurs spécialisés ainsi qu'une partie des frais de transport.
  - Chaque séance est facturée 2,5 € par enfant.
  - Ce montant ne sera pas facturé aux parents en cas d'absence de l'enfant lorsque cette absence est couverte par un certificat médical fourni par le médecin.

- La donnerie scolaire

  A l'initiative du CPAS et du Service ATL de la Commune, une donnerie scolaire est organisée. Il s'agit d'une distribution - ouverte à tous et gratuite - de fournitures scolaires (classeurs, matériel d'écriture, calculatrice, latte, …) en bon état qui ont été récoltées au sein des écoles et auprès des habitants de la commune.

  Pour l'année scolaire 2023-2024, elle aura lieu le **samedi 19 août 2023 de 10h à 13h** au Pôle social, rue Zaine n°9 (derrière l'école de Gistoux).

3.2. Les frais extrascolaires

- L'accueil extrascolaire

La commune de Chaumont-Gistoux organise l'accueil des élèves tous les jours d'école de 7h00 à 18h30.

- ✓ Elle offre la gratuité de l'encadrement des temps de midi par les accueillants.
- ✓ Nos élèves bénéficient aussi d'une demi-heure de gratuité de l'accueil extrascolaire avant le début des cours et après la fin des cours.

✓ Enfin, l'accueil est gratuit pour les 3e, 4e, … enfants d'une même fratrie (y compris recomposée).

L'accueil extrascolaire est facturé au prix de 1,50 €[1] par enfant et par heure entamée.

⚠ **Les parents doivent avertir quand ils quittent l'accueil extrascolaire en fin de journée afin que leur(s) enfant(s) ne soi(en)t pas comptabilisé(s) comme étant présent(s) jusqu'en fin de journée. Pour ce faire, il est demandé au parent de se rendre auprès d'un(e) accueillant(e) extrascolaire, de signifier le départ de l'enfant et de faire scanner le badge (***reçu en début de scolarité dans les écoles de la commune***) de l'enfant ce qui arrêtera automatiquement le compteur du temps d'accueil extrascolaire.**

⚠ **A noter qu'en cas de départ sans se manifester auprès de l'accueillant, le temps d'accueil sera automatiquement facturé jusqu'à 18h30 sans possibilité de correction.**

- L'école des devoirs (EDD)

La séance sera divisée en 3 temps :

1) Le temps de l'accueil et du gouter ;
2) Le temps du soutien scolaire et des devoirs ;
3) Le temps du projet pédagogique autour de la thématique annuelle et des activités créatives, des animations et des jeux connexes.

Il est important pour le bon déroulement des activités et la dynamique du groupe que les parents reprennent leurs enfants à 17h45 et pas avant, sauf exception bien entendu.

Pour tous renseignements, merci de nous contacter par mail labulledessavants@chaumont-gistoux.be

➔ Prix : 2 €/séance

➔ Les enfants inscrits à l'EDD seront amenés en bus communal depuis leur école respective vers le Cott'AJE, situé rue Inchebroux n°8. C'est à cet endroit qu'il faudra venir récupérer votre enfant à 17h45.

- Les potages ou repas chauds

Des potages ou des repas chauds sont proposés au sein des différentes écoles de la commune. Cette distribution est assurée par une société extérieure.

La société retenue doit viser une cuisine responsable et savoureuse pour les collectivités. La conception de menus sains, équilibrés et durables est réalisée par une équipe de diététiciennes spécialisées.

L'inscription au potage ou au repas chaud se fait sur base mensuelle via l'Apschool ; **c'est-à-dire qu'il est demandé au parent de sélectionner les jours souhaités dans la semaine ; et cela avant le 14 du mois précédent à minuit**[2]

(option rapide de cocher le mois en entier en un clic si vous souhaitez opter pour un mois complet)

[1] Tarif applicable jusqu'au 31/12/2023

[2] A l'exception du mois de septembre, mois pour lequel la date d'échéance est précisée par la direction selon l'accord avec le fournisseur et l'organisation générale de la rentrée.

Tant pour des questions organisationnelles côté mise en place au sein de l'école par les équipes ATL que par facilité de repère pour les enfants, il vous est demandé – dans la mesure du possible – de réserver des jours fixes dans la semaine ou le mois entier. *Ex : tous les lundis et jeudis.*

Tarifs par jour[3]

	Enfants de maternelle	Enfants de primaire (1 e et 2 e)	Enfants de primaire (3e, 4e, 5e et 6e)
Uniquement le potage	0,60 €	0,60 €	0,60 €
Repas complet (potage+plat+dessert)	3,60 €	4,00 €	4,15 €

- Les goûters ATL

Le service ATL propose aux enfants qui restent à l'accueil extrascolaire un gouter sain et équilibré composé comme suit : féculent, fruit ou légume de saison et un produit laitier.

Les propositions de menus suivent les recommandations de l'ONE et sont coconstruits avec les équipes accueillantes.

- Les goûters sont faits maison par les accueillant(e)s tous les jeudis et vendredis
- Tarification trimestrielle
- Accord AFSCA

Les modalités et heures de distribution de ces gouters ATL varient selon les écoles et leur infrastructure.
Le gouter dure environ 30 min :

	Maternelles	Primaire
• Bonlez	15 h 35	16 h 05
• Dion	15 h 50	
• Gistoux	15 h 40	
• Chaumont	15 h 50	
• Corroy	15 h 50	

Il n'est pas possible que les équipes accueillantes proposent le goûter ATL en dehors des heures prévues ni qu'elles préparent des goûters à emporter.

A noter que si vous souhaitez inscrire votre enfant à une activité extrascolaire, il ne sera pas possible de l'inscrire simultanément au gouter ATL car les horaires se chevauchent.

[3] Les tarifs proposés ci-dessus sont d'actualité depuis janvier 2023 et susceptibles de modifications à partir du 31/12/2023 en fonction des couts du marché.

L'inscription au gouter ATL se fait sur base trimestrielle toujours via l'Apschool; c'est-à-dire qu'il est demandé au parent de sélectionner le nombre de jours souhaités dans la semaine et que cette sélection vaudra pour le trimestre complet.

Ils seront facturés au tarif suivant (prix **au trimestre**) :

- 1 jour/semaine 7 €
- 2 jours/semaine 14 €
- 3 jours/semaine 21 €
- 4 jours/semaine 28 €

Voici un exemple de MENU type :

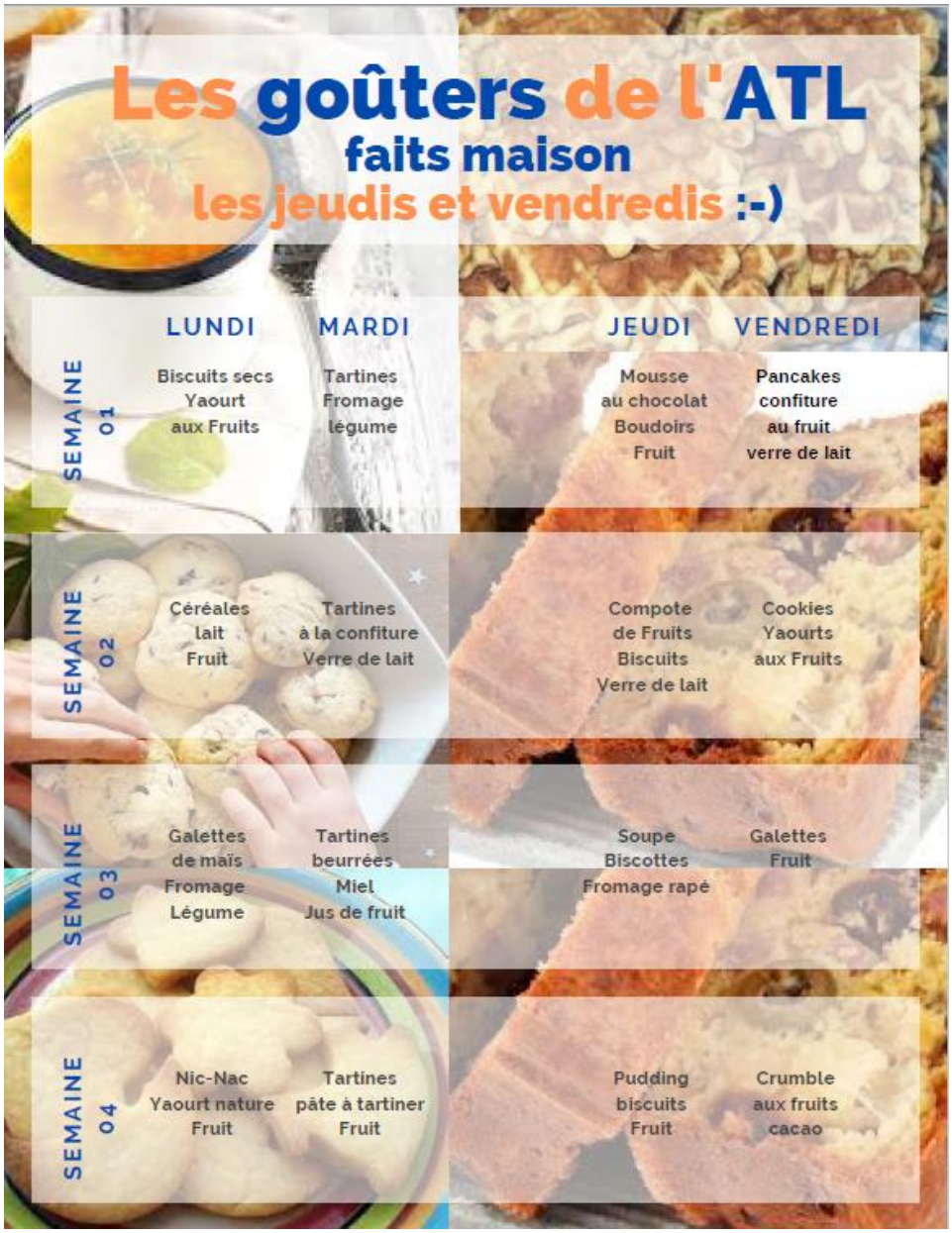

- L'accueil lors des journées de formation/journée pédagogique

Le service ATL organise un accueil des enfants, uniquement sur inscription préalable via la plateforme Apschool, lors des journées de formation des enseignants. Cet accueil pourra, en certaines occasions, être centralisé pour 2 ou 3 écoles au sein d'un même établissement. La présence n'est pas obligatoire et l'encadrement pendant ces journées est facturé forfaitairement au tarif de 5 € par enfant et 3 € si la journée de formation a lieu un mercredi.

En cas de non-inscription de votre enfant au préalable, un montant de 10 € vous sera facturé via Apschool. *(Pour des questions organisationnelles et de sécurité, merci de noter qu'il vous faudra recevoir l'accord de la responsable ATL avant de pouvoir laisser votre enfant non inscrit).*

3.3. Les frais facultatifs proposés aux enfants de la 3ème à la 6ème primaire

- Les achats groupés pour les fournitures scolaires des élèves : *l'achat groupé est à caractère facultatif, les achats peuvent se faire chez n'importe quel fournisseur (sans obligation de marque) avec la possibilité de recevoir des conseils*
- Les abonnements à des revues
- Les photos scolaires

3.4. En cas d'absence

Si l'enfant qui est inscrit au potage ou au repas chaud ne peut se rendre à l'école pour l'une ou l'autre raison pendant plusieurs jours, le parent doit prévenir le service de facturation au plus vite (facturation@chaumont-gistoux.be ou 010/23.38.23)

Les repas seront annulés et remboursés dans le portefeuille de l'enfant à partir du 3ème jour qui suit la notification de l'absence par mail au service facturation.

3.5. En cas de difficultés ou d'impayés

En cas de difficultés financières, vous êtes invités à prendre directement contact avec le service facturation de la commune afin de trouver une solution (échelonnement de paiement, etc.). Si des impayés sont constatés et qu'aucune démarche n'a été entreprise avec le service facturation afin de dégager une solution, ou que cette solution n'est pas effectivement mise à exécution, les montants dus seront récupérés par toute voie de droit (rappel, mise en demeure, huissier).

La gratuité telle que stipulée dans la circulaire 7644 de la Fédération Wallonie-Bruxelles énonce, qu'en cas de chargement insuffisant du compte/portefeuille électronique de votre enfant, cela ne sera pas pénalisant pour l'élève qui pourra malgré tout bénéficier des services réservés et/ou activités scolaires. Un suivi automatique de l'état des paiements sera assuré mensuellement par le système APschool et le service facturation de la commune fera, de son côté, un suivi de manière régulière.

Consciente que la qualité des services offerts dans les cadres scolaires et extrascolaires est liée à un suivi efficient des paiements, la Commune a par ailleurs mis en place de nouvelles procédures de recouvrement pour récupérer les sommes impayées. Outre les rappels générés via la plateforme Apschool, les contacts

individuels tenus par le service facturation et les possibilités d'échelonnement proposées, une société de recouvrement (Eurofides) a été désignée afin d'assurer le suivi des créances qui resteraient ouvertes.

Ce partenaire a pour mission de privilégier un recouvrement à l'amiable. Son intervention sera toutefois génératrice de frais de dossier portés en compte des redevables.

Ces frais de dossier sont fixés comme suit :

- Pour toute créance inférieure à 100,00 € → 10 €
- Pour toute créance supérieure à 100,00 € → 20 €

3.6. Les modalités d'inscription

- Les activités sportives et culturelles organisées par l'école pendant le temps scolaire
  Tout enfant inscrit à l'école (en maternelle comme en primaire) est supposé participer à ces activités.

- L'accueil extrascolaire
  Il n'est pas nécessaire d'inscrire les enfants au préalable. Le suivi est assuré quotidiennement par les équipes accueillantes via Apschool (système de badging).

  Les cours et activités extrascolaires (judo, tennis, danse, échecs, etc)
  Le planning des activités extrascolaires de chaque école est communiqué aux parents chaque fin d'année ainsi qu'en début d'année scolaire. Pour toute inscription, les parents intéressés sont invités à prendre contact **directement** avec l'opérateur en question.
  Comme mentionné supra, si vous souhaitez inscrire votre enfant à une activité extrascolaire, il ne sera pas possible de l'inscrire simultanément au gouter ATL car les horaires se chevauchent parfois.

- Les journées de formation/journée pédagogique (accueil – **sur inscription** - organisé de 7h00 à 18h30)
  Le service ATL organise les modalités (date limite d'inscription, personne de contact, …) qui sont ensuite transmises aux parents via la plateforme Apschool.

  A noter !
  - ✓ Il est impératif - pour des questions organisationnelles et de sécurité - d'inscrire les enfants via Apschool avant la date de clôture de l'événement. En effet, des groupes doivent être constitués et les inscriptions permettent à nos accueillant(e)s d'établir les groupes de manière équitable. Nous n'accepterons plus d'inscription après la date limite indiquée. Nous vous remercions d'en tenir compte. Si toutefois, un parent venait déposer son enfant sans l'avoir inscrit au préalable, un montant de 10 € au lieu de 5€ vous sera facturé via Apschool.
  - ✓ Lors des journées pédagogiques, il n'y a pas de transport prévu de bus communal pour les activités extrascolaires.
  - ✓ Si votre enfant ne participe pas à cette journée pédagogique, nous vous demandons de refuser l'événement en cochant la case adéquate dans Apschool.

- Les potages, repas chauds et gouters ATL

La commune utilise l'application Apschool pour les commandes de potages, repas chauds et gouters ATL. L'utilisation de cette application est obligatoire[4]. Vous trouverez – sur la page d'accueil de la plateforme et de l'application mobile – un ensemble de questions/réponses les plus fréquentes ainsi que des tutoriels vidéo vous permettant de vous familiariser avec Apschool.

Les inscriptions et modifications – pour les potages et/ou repas chauds - doivent être introduites directement sur l'application avant le 14 du mois précédent à minuit à l'exception du mois de septembre, mois pour lequel la date limite vous sera communiquée par la direction de l'école.

Vous pouvez choisir entre les possibilités des repas chauds ou de potages :

- soit pour la semaine complète en l'occurrence 4 jours/semaine (pas le mercredi).
- soit pour un ou plusieurs jours réguliers de la semaine. Exemple : tous les lundis et mardis ou tous les jeudis,

Uniquement pour les gouters ATL, l'inscription se fait **sur base trimestrielle**.

Merci pour votre lecture attentive

Nous vous souhaitons – ainsi qu'à votre (vos) enfant(s) – d'ores et déjà une très belle rentrée scolaire !

[4] En cas d'impossibilité d'avoir un accès à l'application, vous pouvez vous adresser à l'espace public numérique (EPN → Tel 010/23.38.39 - L'EPN est situé : Rue Zaine, 9 - 1325 Chaumont-Gistoux (bâtiment du pôle social)) ou au service facturation facturation@chaumont-gistoux.be